RAPPORT DE SUIVI

PROJET DE RÉTABLISSEMENT DE LA CONDUITE SOUS LE PONT JACQUES-CARTIER

Le projet de rétablissement de la conduite sous le pont Jacques-Cartier a été approuvé le 15 juillet 2011, par la décision D-2011-104 de la Régie de l'énergie (la « Régie »). Dans celle-ci, la Régie autorisait Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») à remettre en service la conduite de gaz naturel installée sous le tablier du pont Jacques-Cartier. La Régie demandait également qu'un suivi administratif lui soit soumis à la suite des vérifications techniques et analyses (les « Vérifications ») devant permettre de confirmer l'échéancier et le budget requis. Selon l'échéancier soumis par Gaz Métro dans la pièce B-0005 (R-3763-2011, Gaz Métro-1, Document 1), les Vérifications devaient prendre fin en mars 2012.

Le 30 mars 2012, Gaz Métro écrivait à la Régie afin de l'informer de l'avancement des Vérifications et lui annonçait qu'elle allait donner suite au suivi administratif « *d'ici le 31 mars 2013* ». Le 21 janvier 2013, Gaz Métro donnait suite au suivi administratif. Le 28 février 2013, la Régie confirmait qu'elle était satisfaite de ce suivi et qu'elle prendrait connaissance des données nécessaires au suivi du projet lors du Rapport annuel 2013.

Un suivi du projet au 30 septembre 2012 a été présenté à la Régie dans la Cause tarifaire 2013 (R-3809-2012, B-0254, Gaz Métro-18, Document 1, pages 54 à 58). Les suivis du projet ont ensuite été présentés aux Rapports annuels 2013 (R-3871-2013, B-0089, Gaz Métro-27, Document 1) et 2014 (R-3916-2014, B-0069, Gaz Métro-23, Document 1).

1 STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

L'ensemble des travaux afférents à la remise en gaz de la conduite suspendue au pont Jacques-Cartier est complété.

2 COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement et les coûts réels en date du 30 septembre 2015, constituant les coûts finaux du projet.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2015
(000 $)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2015 (2)	Écart (3=2-1)
Ingénierie	500,3	1 442,0	941,7
Matériaux	2 640,0	1 587,1	(1 052,9)
Enlèvement et installation des supports	900,0	1 876,2	976,2
Remplacement du revêtement	2 183,0	1 587,5	(595,5)
Installation de la plate-forme de travail	1 225,0	1 496,4	271,4
Travaux pour répondre aux exigences de la Société des ponts	905,0	1 624,2	719,2
Frais généraux de l'entrepreneur	782,0	732,4	(49,6)
Gestion et inspection	895,8	1 220,3	324,5
Contingence	730,3	0,0	(730,3)
Sous-total	**10 761,3**	**11 566,1**	**804,8**
Frais généraux (12,94 %)	1 392,5	1 496,6	104,1
Total	**12 153,8**	**13 062,7**	**908,9**

Au 30 septembre 2015, les coûts totaux du projet représentent 13,1 M$, soit 0,9 M$ de plus que les coûts initialement prévus, mais approximativement 27 000 $ de moins que la projection au Rapport annuel 2014 (R-3916-2014, B-0069, Gaz Métro-23, Document 1). Les explications des écarts des différents postes budgétaires demeurent les mêmes que ceux expliqués au Rapport annuel 2014.

3 IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous. Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 40 ans. L'écart entre l'impact tarifaire prévu initialement et l'impact tarifaire final s'élève à 2,4 M$ et s'explique notamment par la hausse des coûts de la projection finale totale (+ 0,9 M$) ainsi que par le fait qu'une seule mise en service a été nécessaire contrairement aux trois prévues initialement. Les investissements n'ont donc pas été étalés sur trois ans, comme initialement prévu.

Description	Impact initial (000 $)	Impact projeté (000 $)
Impact tarifaire (40 ans)	13 731	16 131

4 DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

Étant donné que le projet de rétablissement de la conduite sous le pont Jacques-Cartier est complété et que la conciliation des coûts réels par rapport aux prévisions initiales a été faite, Gaz Métro demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25, de mettre fin à ce suivi.

Gaz Métro demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de rétablissement de la conduite sous le pont Jacques-Cartier et d'autoriser Gaz Métro à y mettre fin.